

COMMUNICATION DES ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG

concernant les inscriptions pour l'année scolaire 2011/2012

Définitions

Les élèves des Ecoles européennes (EE) sont répartis en trois catégories définies comme suit (résumé)

Catégorie I : élèves dont les parents font partie du personnel d'une institution européenne ou d'une organisation assimilée et sont employés directement et de manière continue pour une durée minimum d'un an. Ces élèves sont exemptés du minerval scolaire.

Catégorie II : élèves admis en vertu d'un contrat dit de Catégorie II conclu avec une entreprise ou une organisation par lequel celle-ci s'est engagée à verser une contribution équivalant au coût réel de la scolarité des élèves concernés.

Catégorie III : élèves qui ne relèvent pas des Catégorie I et II. Ces élèves sont admis sous réserve des places disponibles, dans les limites fixées par la réglementation. Leurs parents prennent en charge le minerval scolaire fixé sur base annuelle par le Conseil supérieur des Ecoles européennes.

Nouvelles inscriptions

Présentation du dossier d'inscription

Attention : Seuls les parents des catégories I et II peuvent télécharger le dossier d'inscription à partir de la home page des écoles; les parents de catégorie III doivent contacter l'Ecole.

Le **dossier** d'inscription de l'élève doit être **remis personnellement** à l'école, aux lieux, dates et heures indiquées ci-après. Nous attirons l'attention des parents d'enfants inscrits à la crèche de l'OIL (Office Infrastructure et Logistique) communément appelée CPE : leur inscription à l'école maternelle doit absolument se faire par le biais d'un dossier d'inscription. Une réponse concernant l'attribution des élèves des sections DE-EN-FR à l'EE Luxembourg I ou Luxembourg II se fera au plus tard à la date indiquée dans le document « Politique d'inscription pour les Ecoles européennes de Luxembourg ». Nous prions les parents de s'abstenir d'appeler les secrétariats des deux écoles avant cette date, pour éviter que le traitement des dossiers ne prenne du retard.

Un dossier transmis par courriel ou par fax ne sera finalisé que lorsque l'école aura reçu les pièces originales. Un dossier resté incomplet ne donnera pas lieu à une inscription.

Les parents des sections DE-EN-FR sont priés d'indiquer leur préférence pour l'EE Luxembourg I – Kirchberg ou pour l'EE Luxembourg II - Bertrange/Mamer (actuellement à Kirchberg, elle déménagera effectivement pour 2012/2013).

Pour de plus amples renseignements, notamment en ce qui concerne les règles générales d'inscriptions des élèves des sections DE-EN-FR aux 2 Ecoles, nous prions les parents de bien vouloir se référer au document « Politique d'inscription pour les

Ecoles européennes de Luxembourg », publié sur les sites web des écoles:
www.eursc-mamer.lu et www.euroschool.lu .

Lieux, dates et horaires pour les nouvelles inscriptions :

Merci de bien vouloir respecter strictement les périodes (dates et heures) d'inscription !

Cycles maternel et primaire : du 2 mai au 10 juin 2011, de 13h30 à 16h30

à l'exception des congés scolaires, c.-à-d. du 28 mai au 5 juin 2011

Sections linguistiques ou pays suivants : ES, FI, NE, PO, PL, SW

Au secrétariat de l'école primaire Luxembourg I, 1^{er} étage, bureau C-108
23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg
Responsable : Mme Rihoux, Tel 432082 468

Sections linguistiques ou pays suivants : DE, EN, FR, BU, CZ, DK, EL, EO, HU, IT, LT, LV, MT, RO, SV, SK

Au secrétariat de l'école primaire Luxembourg II, Village pédagogique, Bloc E
1 rue R. Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg-Kirchberg
Responsable: Mme Michaud, Tel 26685 931, assistée par Mmes Kolb et David

Cycle secondaire: du 2 mai au 10 juin 2011, de 13h30 à 16h30

à l'exception des congés scolaires, c.-à-d. du 28 mai au 5 juin 2011

Toutes les sections linguistiques

Au secrétariat de l'école secondaire, Bâtiment administratif
23 Bd Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg-Kirchberg
Responsable: Mme Iglesias, Tel 432082 224

Documents à joindre à la demande d'inscription

- Extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil (original ou copie certifiée conforme à l'original !).
- A partir de la 2^{ème} année primaire: certificat de scolarité délivré par le dernier établissement fréquenté par l'élève et précisant notamment quels ont été ses résultats scolaires durant la précédente période d'études et, le cas échéant, si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure.
- Attestation originale de fonction du fonctionnaire (ou agent) employé par les institutions (formulaire fourni dans le dossier d'inscription).
- Une photo d'identité récente de l'enfant.
- Formulaire du Service médical (fourni dans le dossier d'inscription), ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination.
- En cas de séparation ou de divorce des parents, joindre la décision du juge statuant sur l'exercice de l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Réinscriptions

Passage des élèves de l'école maternelle en première année primaire et des élèves du cycle primaire en première année secondaire

Pour les élèves **déjà** inscrits à l'école **maternelle** de l'école européenne pendant l'année scolaire 2010/2011, des formulaires pour le passage au primaire seront distribués en classe et devront être retournés à l'enseignant(e).

Les élèves **déjà** inscrits **en 5^e primaire** de l'école européenne pendant l'année scolaire 2010/2011 seront transférés automatiquement dans la 1^{ère} classe secondaire ; aucune réinscription n'est requise. Les élèves tchèques et hongrois de la 5^e année primaire seront affectés à une classe DE, EN ou FR selon leur Langue 2.